

N° 3023

Rabat, le 29 JUIL 2024

Décision d'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat de 1^{er} Grade en statistiques

(Réf :17/2024)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jomada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 jomada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 06 hija 1433 (22 Octobre 2012) relative à la procédure de recrutement dans les Etablissements et Entreprises publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'organiser un concours pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat de 1^{er} grade

| Grade | Nombre de poste | Lieu d'affectation |
|---|-----------------|--------------------|
| Ingénieur d'Etat de 1 ^{er} grade en statistiques | 1 | Rabat |

ARTICLE 2 : Les candidat(e)s, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir la Nationalité Marocaine ;
- Jouir des droits civiques et de la bonne moralité ;
- Être âgé au plus de 40 ans à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en statistiques, délivré par un établissement universitaire public marocain, ou à défaut fournir un texte réglementaire accordant l'équivalence.



